

Juin 2023

Fiche d'information sur le programme de développement rural 2014-2022 du Languedoc-Roussillon (France)

La Commission européenne a officiellement adopté le programme de développement rural (PDR) de la région Languedoc-Roussillon (LR) le 14 septembre 2015. Depuis son adoption, plusieurs modifications sont intervenues, dont la dernière a été adoptée par Décision C(2023)2816 le 21 avril 2023. Le programme élabore la stratégie pour l'utilisation des 912 millions d'euros de fonds du budget de l'UE pour la période 2014-2022. Ces montants tiennent compte des transferts du premier pilier de la PAC et de l'instrument de l'Union européenne pour la relance (EURI).

L'objectif du PDR Languedoc-Roussillon est de développer durablement l'économie rurale sur les plans économique, environnemental et énergétique. Le programme soutient environ 3.300 projets de modernisation et de développement. Il vise également 1.800 exploitations gérées par des jeunes agriculteurs afin de garantir le renouvellement générationnel. Près d'un tiers de la surface irriguée est impacté par les mesures d'amélioration de l'efficacité de l'utilisation de l'eau. Environ 9% de la surface agricole est concernée par des mesures agro-environnementales. Des mesures de soutien à l'agriculture biologique (conversion et maintien) couvrent près de 91.000 hectares. Des actions de coopération (191 projets, dont une vingtaine portée par des Groupes Opérationnels du Partenariat Européen pour l'Innovation) et de formation (2.739 participants) sont aussi proposées.

Le développement rural est le deuxième pilier de la politique agricole commune, mettant à disposition des États membres une enveloppe financière européenne pour gérer des programmes cofinancés, au niveau national ou régional, dans le cadre d'une programmation pluriannuelle. Au total, 118 programmes sont prévus dans les 28¹ États membres. Le nouveau règlement de développement rural pour la période 2014-2022 identifie six priorités économiques, environnementales et sociales, parmi lesquelles les programmes établissent leurs objectifs stratégiques, les mesures mises en œuvre pour les atteindre et les résultats escomptés. En outre, afin de mieux coordonner les actions et de maximiser les synergies entre les différents fonds européens structurels et d'investissement (FESI), un accord de partenariat a été conclu avec chaque État membre pour développer la stratégie pour les investissements financés par l'UE.

¹ Le Royaume-Uni a quitté l'Union Européenne le 31 janvier 2020. Conformément à l'accord de retrait, le soutien au titre du développement rural continue de s'appliquer au Royaume-Uni pendant la période de programmation 2014-2020.

En France, au cours de la période 2014-2022 la politique communautaire de développement rural est mise en œuvre à travers 30 programmes. Le Fonds européen agricole pour le développement rural (Feader) (doté de 17,2 milliards d'euros) cofinance 22 programmes pour les régions de l'Hexagone et pour la Corse, 5 programmes pour les départements d'outre-mer, un programme national dédié à la gestion des risques et l'assistance technique et un programme pour le réseau rural national. Des éléments communs à un certain nombre de mesures répondant à des priorités nationales sont repris dans un cadre national qui ne dispose pas d'allocation budgétaire. À ce budget FEADER s'ajoutent 867 millions € de l'EURI.

La présente fiche fournit un aperçu de la manière dont le programme relève les défis et les opportunités auxquels les zones rurales en Languedoc-Roussillon sont confrontées. Le tableau en annexe synthétise les priorités stratégiques, les cibles et le budget alloué à chacune des mesures.

1. Situation et enjeux

Le programme couvre l'ensemble du **territoire** du Languedoc-Roussillon, d'une surface de 27 376 km² (5 % du territoire hexagonal de la France), dont 956 200 hectares de Surface Agricole Utile (SAU) et 1,2 millions d'hectares de forêt. Le territoire du LR compte **2,7 millions d'habitants** (en 2012) et présente une forte croissance démographique continue, avec près de 30 000 habitants supplémentaires par an.

L'économie régionale, répartie entre l'activité productive et l'activité présentielle (73 %), s'articule autour d'un réseau d'entreprises en majorité de petite taille et est marquée par le poids du secteur tertiaire, notamment du tourisme (15 % du PIB régional). Le territoire du LR se démarque par son dynamisme de création d'entreprises (29 900 entreprises créées en 2012) où l'économie sociale et solidaire représente 12,3 % de l'emploi régional. Le secteur agroalimentaire représente le premier secteur industriel du Languedoc-Roussillon.

Le Languedoc-Roussillon est un territoire **à forte vocation agricole** caractérisée par la prédominance des productions méditerranéennes : le vignoble représente en surface le tiers du vignoble national, les productions fruitières et légumières représentent 3,4% de la SAU. La surface agricole irriguée s'élève à 60 750 ha (2010). L'élevage régional est principalement extensif et particulièrement exposé aux contraintes naturelles et aux aléas climatiques. La filière grandes cultures est très structurée autour de la production du blé dur en plaine et est tournée vers l'exportation. Comme pour la plupart des régions françaises, la population agricole est vieillissante et des difficultés de transmission des exploitations existent. Enfin, la commercialisation en circuits courts est très développée dans le territoire du LR (6 100 exploitations agricoles, soit une sur cinq). Le territoire du LR affiche également une forte dynamique pour la production en agriculture biologique.

Le territoire du LR se caractérise également par un taux de boisement élevé. Cette ressource représente un enjeu d'autant plus important qu'elle n'est actuellement mobilisée qu'à hauteur d'un quart de son accroissement annuel.

Le Languedoc-Roussillon possède une grande **diversité d'écosystèmes et d'espèces**. Le réseau des sites Natura 2000 abritant cette biodiversité exceptionnelle s'étend sur 33 % du territoire régional et comprend 151 sites dont 8 marins.

Au total, deux tiers de la SAU du Languedoc-Roussillon se trouvent en **zone défavorisée**. Les zones de montagne et de haute montagne, caractérisées par l'altitude et la pente, représentent à elles seules plus de 77 % de cette zone (ou 51 % de la SAU).

La **gestion de l'eau** est un enjeu majeur en Languedoc-Roussillon. Les masses d'eau présentent une problématique centrale de déficit quantitatif, de même qu'une dégradation des milieux liée à des pollutions chimiques d'origines diverses.

Enfin, **le milieu rural** est marqué par de faibles densités de population, mais également des difficultés à maintenir des infrastructures, des réseaux et des services performants et adaptés aux besoins de la population.

2. Comment le PDR répond aux enjeux

Pour répondre aux défis à relever, le PDR s'articule autour de 6 priorités européennes de développement rural, dont la plus importante est la **priorité 4 - Restauration**, préservation et renforcement des écosystèmes ; vient ensuite la priorité 2 - Amélioration de la viabilité et de la compétitivité des exploitations agricoles.

Les objectifs et cibles des priorités principales sont résumés ci-après :

Transfert de connaissances et innovation

Afin de favoriser le transfert de connaissances, le PDR soutient des actions de formation (2.739 participants), de démonstration et d'information ainsi que 191 projets de coopération dans différents domaines dont 20 dans le cadre du partenariat européen d'innovation « Productivité et développement durable de l'agriculture ».

Viabilité et compétitivité des exploitations agricoles

En réponse aux besoins d'investissement des exploitations, le programme soutient des projets de modernisation et de développement des exploitations agricoles.

Ainsi environ 3.284 exploitations agricoles, représentant 11 % de l'ensemble des exploitations, bénéficient d'un accompagnement.

Le programme encourage également l'installation de jeunes agriculteurs avec plus de 1 800 exploitations gérées par de jeunes agriculteurs.

<u>Promouvoir l'organisation de la chaîne alimentaire, y compris la transformation et la commercialisation des produits agricoles</u>

Le PDR contribue à mobiliser près de 44 millions d'euros au cours de la période de programmation pour promouvoir les activités de transformation et de commercialisation dans les exploitations agricoles (vente directe et circuits courts) et les entreprises agro-alimentaires.

Ainsi, afin de soutenir le développement économique des entreprises et des filières agro-alimentaires, le programme accompagne 136 projets d'investissements nécessaires à l'amélioration de la compétitivité de ces entreprises. Ce sont ainsi 11 % des entreprises agro-alimentaires du territoire du LR qui bénéficient d'un soutien du Feader. De plus, en réponse aux besoins spécifiques de développement et de valorisation des productions de qualité, le programme soutient également 26 projets dans le cadre des démarches de certification volontaire des produits sous signe officiel de qualité.

Restaurer, préserver et renforcer les écosystèmes liés à l'agriculture et à la forêt

Les mesures agro-environnementales et climatiques (MAEC) ainsi que les mesures relatives à l'agriculture biologique sont deux des principaux outils pour promouvoir l'évolution des pratiques agricoles. Le PDR permet la conversion ou le maintien de l'agriculture biologique sur 68.127 ha et les MAEC couvrent 35.000 ha. Au total, le PDR permet d'atteindre 10 % de la SAU sous contrat de gestion pour la biodiversité et les paysages, 8 % pour la gestion de l'eau, et 8 % pour la gestion des sols et la prévention de l'érosion.

De plus, les aides aux investissements dans les exploitations agricoles ont des conséquences bénéfiques sur la préservation des ressources naturelles puisqu'elles visent, au-delà de la compétitivité économique, la performance environnementale. Le total des investissements (publics et privés) dans les exploitations agricoles dans les domaines de l'environnement et du climat s'élève ainsi à 101.175.015 €.

Efficacité des ressources, énergies renouvelables et protection du climat

Le PDR interviendra au sein de cette priorité d'intervention en faveur de l'amélioration de l'utilisation de la ressource en eau et du stockage du carbone.

Le programme soutient, dans le respect de la ressource en eau, des investissements hydrauliques favorisant les économies d'eau et la substitution des prélèvements.

Le programme accompagne également des projets d'investissement dans les exploitations, permettant l'amélioration de leurs performances énergétiques, afin de générer de nouvelles ressources énergétiques à partir de leurs ressources ou de réduire leur consommation énergétique.

Enfin, le programme soutient des opérations contribuant au stockage du carbone dans les espaces agricoles et forestiers.

<u>Promouvoir l'inclusion sociale, la réduction de la pauvreté et le développement</u> économique des zones rurales

Plus de 6 % des ressources du programme seront utilisées pour cette priorité d'intervention avec l'objectif de couvrir près de 33 % de la population rurale bénéficiant des services et des infrastructures améliorées et des projets issus des stratégies locales de développement Leader.

16 stratégies de développement local portées par des groupes d'action locale sont soutenues.

Les quatre mesures les plus importantes du programme (en termes de dépenses publiques totales) sont les suivantes :

- Mesure 13 (paiements en faveur des zones à contraintes naturelles): 570.918.610 EUR (39,76 %)
- Mesure 4 (investissements): 336.077.516 EUR (23,41 %)
- Mesure 11 (agriculture biologique): 336.077.516 EUR (9,74 %)
- Mesure 10 (agro-environnement-climat): 138.847.378 EUR (9,67 %)

Annexe Distribution indicative des ressources du PDR Languedoc-Roussillon et indicateurs cibles

Priorités et cibles	Mesures	Dépense publique totale (€)	%
Priorité 1 : transfert de connaissances et innovation			
1A: favoriser l'innovation, la coopération et le développement des connaissances • 0,59 % des ressources du PDR	01. Connaissances		
allouées aux mesures 1 et 16	16. Coopération		
 1B: renforcer les liens entre l'agriculture, la production alimentaire et la foresterie, la recherche et l'innovation ▶ 191 projets de coopération 	16. Coopération		
1C : formation ▶ 2739 participants formés	01. Connaissances		
Priorité 2 : viabilité et compétitivité durable des forêts	des exploitations, gestion	184.430.799	12,85
2A : modernisation, compétitivité et restructuration des exploitations agricoles	01. Connaissances	2.835.629	0,20
▶ <u>10.66 %</u> des exploitations bénéficiant de soutien pour leur modernisation et	04. Investissements	97.411.941	6,78
développement 15,03 % des exploitations bénéficiant directement ou indirectement (via les CUMA) des investissements soutenus dans le développement ou la	06. Développement des exploitations agricoles et des entreprises	4.274.608	0,30
modernisation	16. Coopération	4.644.195	0,32
<u>2B :</u> rénovation générationnelle	04. Investissements	14.472.571	1,01
	06. Développement des exploitations agricoles et des entreprises	60.791.852	4,23

Priorité 3 : organisation de la chaîne transformation et commercialisation		35.028.881	2,44
3A : valeur ajoutée des produits agricoles par la transformation, amélioration de la commercialisation	03. Systèmes de qualité	8.545.033	0,60
▶ 0,08 % d'entreprises agricoles bénéficiant d'une aide dans le cadre d'un programme de qualité, circuit court ou groupement de producteurs et des organisations professionnelles	04. Investissements	26.483.847	1,84
▶ 11,08 % d'entreprises agroalimentaires bénéficiant d'un soutien pour des investissements liés à la transformation et à la commercialisation de produits agricoles			
Priorité 4 : restaurer, préserver et re liés à l'agriculture et à la foresterie	enforcer les écosystèmes	953.397.441	66,40
4A : biodiversité	04. Investissements	60.705.009	4,23
▶ <u>6,25 %</u> de surface forestière contribuant à la biodiversité	07. Services de base	42.897.460	2,99
▶ <u>10,31 %</u> des surfaces agricoles sous contrat de gestion soutenant la biodiversité	08. Forêt	13.477.183	0,94
4B : gestion de l'eau ▶ 8,07 % des surfaces agricoles sous contrat de gestion visant la qualité de l'eau	10. Agri-environnement- climat	125.514.045	8,74
	11. Agriculture biologique	139.885.131	9,74
<u>4C</u> : gestion des sols ▶ <u>8,00 %</u> des surfaces agricoles sous contrat de gestion visant l'amélioration des sols	13. Zones à contraintes naturelles	570.918.610	39,76
Priorité 5: promouvoir l'efficacité de	es ressources	151.002.765	10,52
 <u>5A</u>: Utilisation efficace de l'eau dans l'agriculture ▶ <u>29,57 %</u> de terres irriguées passant à un système d'irrigation plus efficace 	04. Investissements	128.783.087	8,97
<u>5B</u> Utilisation plus efficace de l'énergie dans l'agriculture ▶ <u>1.984.126 €</u> d'investissement total	04. Investissements	793.650	0,06

Dépense publique totale (€)		1.435.772.014	100,00
Assistance technique		23.665.950	1,65
	19. Leader	68.999.999	4,81
▶ <u>156</u> emplois créés dans le cadre des projets Leader	16. Coopération	10.478.794	0,73
▶ <u>1,79 %</u> population rurale bénéficiant de services et d'infrastructures améliorés	07. Services de base	852.460	0,06
6B : développement local et Leader ▶ 32,76 % de la population rurale bénéficiant de stratégies de développement local	04. Investissements	1.140.260	0,08
▶ <u>9</u> emplois créés dans les projets soutenus	08. Forêt	4.665.826	0,32
entreprises ainsi que la création d'emplois	06. Développement des exploitations agricoles et des entreprises	1.200.227	0,08
<u>6A : faciliter la diversification, la création et le développement de petites</u>	01. Connaissances	908.607	0,06
Priorité 6 : développement économique, inclusion sociale		88.246.175	6,15
▶1,39 % de terres agricoles et forestières sous contrat de gestion qui contribuent à la séquestration du Carbone	10. Agri-environnement- climat	13.333.333	0,93
<u>5 E</u> : Promouvoir la séquestration du carbone dans les secteurs de l'agriculture et de la foresterie	08. Forêt	1.805.546	0,44
	04. Investissements	6.287.147	0,44